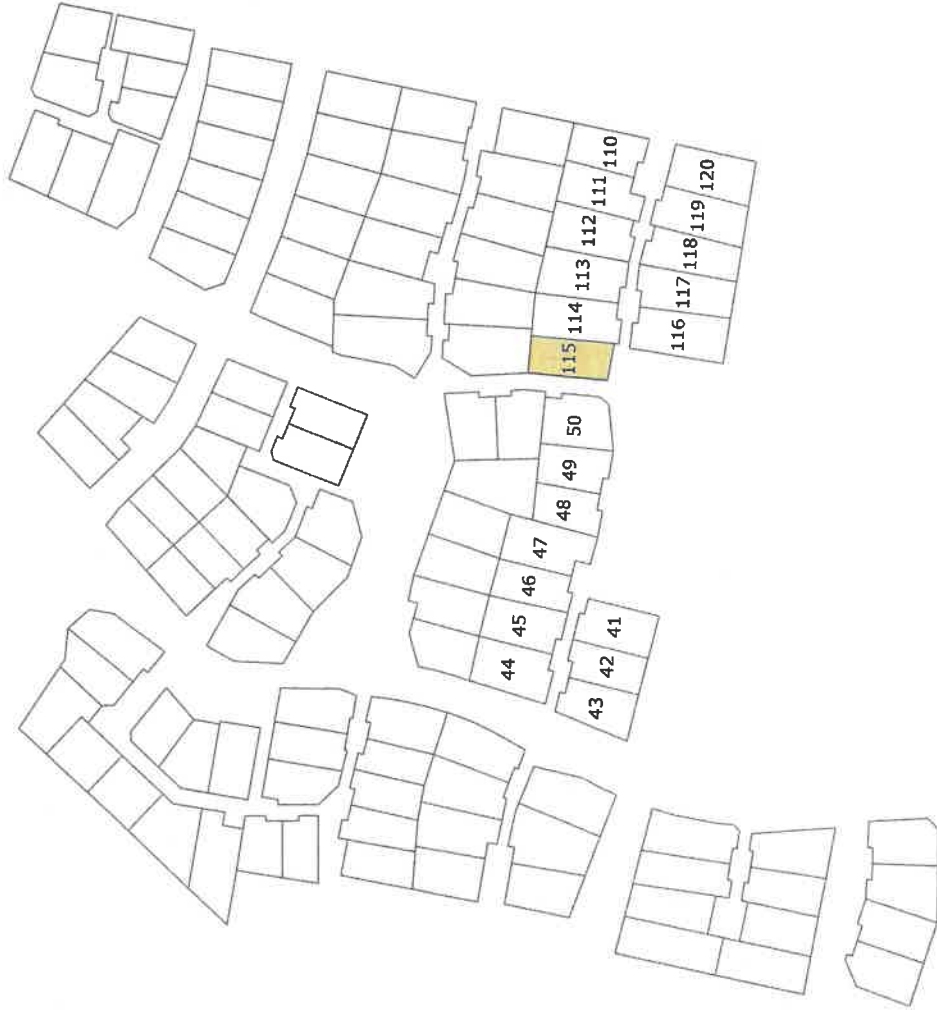


# Lotissement LA GAILLARDIERE II

## Plan de composition



Echelle : 1 / 2000

**Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts**

**Siège Social**  
1bis rue Gresset - BP 52  
72202 LA FLECHE Cedex  
Tél.: 02.43.480.680

**Bureau secondaire**  
16 avenue Jean Jaurès  
72500 Montval sur Loir  
Tél.: 02.43.44.21.22

**Bureau secondaire**  
13 bis, rue Jean Grémillon  
72000 LE MANS  
Tél.: 02.43.23.38.10

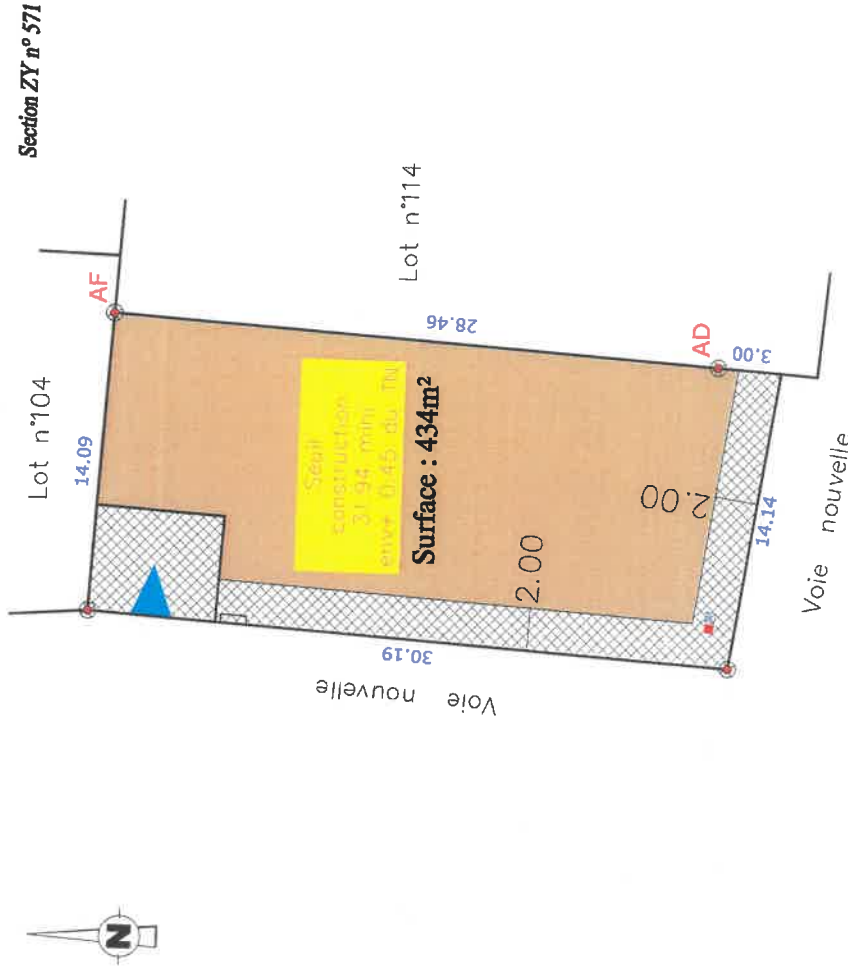
contact@cabinetloiseau.com



**GÉOMÈTRE - EXPERT**  
CONSEILLER VALOISIN QUALITÉ

# DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 115

## PLAN MASSE



- Borne OGE plaque
- Borne OGE ancienne
- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)
- Cote de retrait en moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m

- Emprise inconstructible
- Emprise constructible primaire
- Emprise constructible secondaire
- Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale
- Cote de retrait définitive des emprises constructibles

- Accès imposé 6,00x5,00m
- Accès glissant 6,00x5,00m
- Cote de seuil projeté (+/-7cm/niveau le plus haut de l'accès)

Scell construction en pré-casté en béton armé

1.50

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU  
SELARL de Géomètres-Experts  
Soussigné à LA FLECHE le 17 Juillet 2019  
Référence = GL/2019/21065

# Ville de LA FLECHE

## LOTISSEMENT « La Gaillardière II » - Tranche 3 LOT n° 115

SARTHE HABITAT vend le lot n° 115 d'une superficie réelle de 434 m<sup>2</sup>, joignant :

- au Nord, le futur lot n° 104,
- à l'Est, le lot n° 114,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, une voie nouvelle.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 571 « La Gaillardière II » Surface réelle..... 434 m<sup>2</sup> (4 a 34 ca)

SUIVANT D.A. n° 3762 M vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 09 Juillet 2019

### DELIMITATION

D'une façade de :

- 44.33 m (14.14 + 30.19 m) en bordure des voies nouvelles,
- 14.09 m en bordure du futur lot n° 104,

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 114 par la ligne droite AD-AF, matérialisée comme suit :
  - au point AD, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
  - au point AF, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure du futur lot n° 104, à 28.46 m de la borne AD.

Fait à LA FLECHE, le 17 Juillet 2019

Cabinet  
SELARL de Géomètres Experts  
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLECHE  
☎ 02 43 480 680  
contact@cabinettoiseau.com

N° Inscription OGE : 5015  
424 490 027 RCS LE MANS